

ÉQUIPIERS D'ÉVACUATION

Guide-file & Serre-file

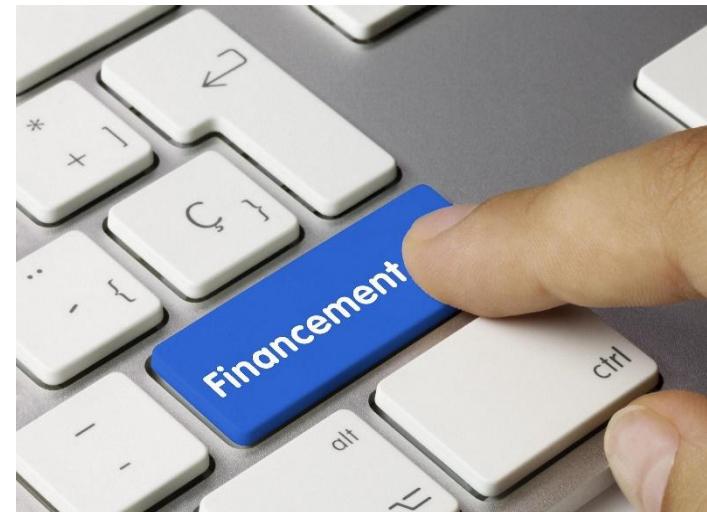


FINANCEMENT :

Le **plan de développement des compétences**, c'est l'ensemble des actions de formation établi à l'initiative de l'employeur dans le cadre de la politique de ressources humaines de l'entreprise. Il est annuel et s'élabore généralement en fin d'année. D'après la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », l'action de formation est désormais définie comme « un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel ». De nouvelles actions de formation font ainsi partie de cette définition comme : le tutorat, le coaching, l'AFEST, le MOOC, le mentoring...

Tous les salariés de l'entreprise peuvent être concernés par le plan de développement des compétences, quelle que soit la nature, la durée de leur contrat ou leur anciennereté.

L'OPCO gère, généralement, les dépenses liées aux coûts pédagogiques, rémunérations et allocations formation, transport, repas et hébergement. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre service RH / formation pour plus d'informations sur les prises en charge possibles.



Vous ne connaissez pas votre **OPCO** ? Trouvez-le en cliquant sur l'image !

EASY INTRA

Vous souhaitez réaliser cette formation dans votre entreprise ?

Aucun problème !

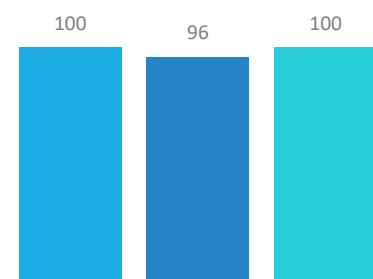
ATRIA D&F adapte et personnalise le programme, et l'un de nos formateurs se déplace chez vous.

Pour en savoir + : contactez-nous.



Les autres formations
ATRIA Défibrillateurs & Formations
qui pourraient vous intéresser :

- Equipeurs de Première Intervention
- Exercice d'évacuation



■ Clients satisfaits ■ Stagiaires satisfaits
■ Attestations délivrées

